

## ***Communiqué de presse***

*Fribourg, le 12 juin 2019*

***NON à la modification de Loi sur l'exercice du commerce, OUI à la mise en œuvre cantonale de la réforme fiscale. Le comité cantonal du CG-PCS Fribourg décide les mots d'ordre pour le 30 juin 2019***

**Le comité cantonal du Centre Gauche-PCS du canton de Fribourg ("CG-PCS") a confirmé son rejet de l'extension des heures d'ouverture pour les commerces. D'autre part, il a décidé de soutenir la réforme fiscale**

Le comité cantonal a décidé conformément aux statuts du parti, de renoncer à convoquer les délégué-e-s en assemblée, partant du constat que les trois objets en votation le 30 juin avaient déjà fait l'objet de débats et de décisions sur la ligne politique à adopter par notre parti. Ainsi, le comité cantonal a décidé les mots d'ordre suivants, qui ont obtenu une large majorité :

**NON aux heures d'ouverture sans CCT dans la vente : la cinquième fois doit aussi être la dernière !**

Toute proposition politique doit pouvoir être débattue, mais il est important de respecter la volonté populaire. Il est totalement ahurissant que les Fribourgeois-e-s soient appelés à se prononcer pour la cinquième (!) fois sur la même idée, ou un de ses dérivés. Or, force est de constater que la situation n'a pas changé, et que le personnel de la vente de notre canton ne dispose toujours pas de conditions de travail comparables à celles des régions voisines, ce qui peut s'obtenir grâce à une convention collective de travail (CCT).

Nous espérons que suite au cinquième rejet, les employeurs du commerce de détail ainsi que leurs alliés au Grand Conseil accepteront ce verdict et s'emploieront de toutes leurs forces à mettre enfin en œuvre la volonté populaire. Il est exclu que l'on doive revoter sur cette ques-

tion ! Quant aux autres aspects importants soulevés par le débat (commerce en ligne, petits commerces, zones touristiques, etc.), nous souhaitons qu'ils fassent l'objet de discussions et décisions politiques quand la votation sera terminée.

**OUI à la mise en œuvre du Projet fiscal 17 et au Décret de contributions transitoires aux communes et aux paroisses**

Suite à son acceptation en votation fédérale le 19 mai dernier (dans le cadre de la RFFA, soutenue par notre parti), le Projet fiscal 17 doit maintenant être mis en œuvre. Le projet de mise en œuvre de Fribourg soumis au vote le 30 juin prochain ne nous enthousiasme guère, et nous avons tenté au Grand Conseil de corriger certains de ses excès. Toutefois, en tenant compte de la nécessité désormais urgente de mettre en œuvre la loi fédérale pour ne pas préteriter notre canton vis-à-vis des autres, et du contexte politique, nous prôtons un OUI à cette mise en œuvre du Projet fiscal 17. Nous demandons que les compensations sociales puissent être étendues en cas de besoin, si les pertes fiscales s'avéraient plus importantes que prévues.

En cohérence, nous soutenons également le décret visant à donner un financement additionnel aux communes et paroisses pour compenser leurs pertes fiscales.

De manière générale, nous dénonçons les excès de la concurrence fiscale entre les cantons, dont la population ne profite pas, et demandons un débat au niveau fédéral.

**Pour des questions:**

Sophie Tritten, co-présidente, tél. 079/704 73 63, e-mail : [sophie.tritten@netplus.ch](mailto:sophie.tritten@netplus.ch)

Philippe Wandeler, co-président, tél. 076/209 37 70, e-mail : [ph.wandeler@sunrise.ch](mailto:ph.wandeler@sunrise.ch)

Diego Frieden, secrétaire politique, tél. 076/478 20 05, e-mail: [fr@csp-pcs.ch](mailto:fr@csp-pcs.ch)